

**Commission économique pour l'Afrique
Bureau sous-régional en Afrique de l'Est**

Intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts

Vingt-quatrième réunion du Comité (en ligne)

24 et 25 novembre 2020

Impacts économiques et sociaux de la crise de COVID-19 sur l'Afrique de l'Est : stratégies pour mieux reconstruire

Rapport



I. Introduction

1. La vingt-quatrième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts, du Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en Afrique de l'Est, s'est tenue virtuellement les 24 et 25 novembre 2020, sur le thème « Impacts économiques et sociaux de la crise de COVID-19 sur l'Afrique de l'Est : stratégies pour mieux reconstruire ». L'organisation d'une réunion virtuelle a été rendue nécessaire par la pandémie de COVID-19, qui a entraîné des restrictions sur les voyages.

2. En tant qu'organe statutaire de la CEA en Afrique de l'Est, le Comité a réuni plusieurs participants, dont des représentants de ses 12 États membres, ainsi que ceux des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales avec lesquelles collabore le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est. Des partenaires de développement, le secteur privé, des organisations de la société civile, des centres de recherche et d'autres parties prenantes étaient également présentes à cette réunion du Comité, qui se veut un forum pour les hauts fonctionnaires et experts d'Afrique de l'Est et au-delà. D'année en année, le Comité est devenu une plateforme de rencontre, de partage d'enseignements et de réflexion non seulement sur les performances de l'économie régionale, mais aussi sur les questions d'actualité.

3. La COVID-19 ayant systématiquement touché tous les pays, les débats en plénière ont été essentiellement axés sur les performances socioéconomiques de l'Afrique de l'Est. Ils ont été enrichis par les interventions des représentants des États membres et du secteur privé sur les enseignements tirés de la lutte contre la COVID-19, ainsi que sur les stratégies de reconstruction des économies.

4. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ayant désormais été ratifié par 7 des 14 pays membres de l'Afrique de l'Est, la vingt-quatrième réunion du Comité a analysé un certain nombre de sujets sous l'angle « des opportunités et de la rentabilité de la ZLECA », notant que les États membres, le secteur privé, la Commission de l'Union africaine et d'autres acteurs de la région étaient prêts à le mettre en œuvre.

5. Des informations ont également été communiquées à la réunion au sujet des activités menées par le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est tout au long de 2020 et de celles prévues pour 2021. Des présentations ont en outre été faites sur l'outil de planification intégrée, le Forum régional africain pour le développement durable et la Plateforme africaine de fournitures médicales.

Participation

6. Les délégations des pays suivants ont participé à la vingt-quatrième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts : Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Kenya, Madagascar, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles et Somalie.

7. Les institutions et organisations nationales, sous-régionales, régionales et internationales suivantes étaient également représentées : Commission de l'Union africaine ; Marché commun de l'Afrique orientale et australe ; Communauté économique des pays des Grands Lacs ; Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) ; Commission de l'océan Indien ; Agence de facilitation du transport en transit du corridor central ; Corridor Nord, Initiative du bassin du Nil ; Banque africaine de développement ; Conseil des affaires de l'Afrique de l'Est ;

Eastern African Sub-Regional Support Initiative for the Advancement of Women ; Centre du droit commercial Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ; médias nationaux et internationaux ; consultants ; interprètes ; et personnel de la CEA.

II. Compte rendu des travaux

1. Séance d'ouverture

a) Discours de bienvenue de Osman Saleh, Ministre des affaires étrangères de l'Érythrée

8. Osman Saleh a fait une déclaration liminaire en sa qualité de Président du Bureau de la vingt-troisième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts. Il a remercié les participants d'avoir trouvé le temps de participer à la réunion, et la CEA de l'avoir convoquée, ce qui a permis d'examiner des questions politiques de nature à aider à relever les défis socioéconomiques de l'Afrique de l'Est et à définir les contours de son développement. Il a également remercié les membres du Bureau de la vingt-troisième session du Comité pour leur volonté de contribuer, à divers titres depuis leur nomination à Asmara en 2019, à l'élaboration des politiques. Le Président sortant a remercié la CEA de s'être toujours employée à mettre en œuvre les engagements pris à la vingt-troisième session du Comité. Après avoir fait observer que la région a enregistré un faible nombre de cas de décès liés à la COVID-19, grâce aux mesures agressives de lutte qui ont été mises en œuvre, il a appelé l'attention sur les défis régionaux qui ont menacé le bien-être des populations, notamment la pandémie de COVID-19, les inondations, qui ont détruit des infrastructures, et l'invasion de criquets pèlerins, qui avait mis en péril la sécurité alimentaire et les revenus.

9. Il a constaté que la région avait fait d'unité dans la diversité, puis souligné l'impérieuse nécessité d'exploiter le potentiel d'intégration régionale pour éradiquer la COVID-19, stimuler la reprise économique et promouvoir le développement des économies de la région, démarches d'importance cruciale pour créer des emplois et assurer la prospérité de tous. Il a également félicité les États membres d'avoir mis en place des mesures visant à freiner la propagation de l'infection et d'avoir lancé des plans de relance en faveur de la protection sociale et de la reprise macroéconomique. Il a mis l'accent sur la nécessité de définir un cadre conceptuel régional pour l'élaboration future de plans de préparation aux situations d'urgence.

b) Discours de bienvenue de Mama Keita, Directrice du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est

10. La Directrice du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est, Mama Keita, a fait une déclaration liminaire au nom de Vera Songwe, Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique. Elle a souhaité la bienvenue aux participants et noté les circonstances exceptionnelles dans lesquelles se déroulait la vingt-quatrième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts. Elle a rappelé l'état d'esprit optimiste qui avait marqué la réunion d'Asmara, du fait, dans une large mesure, de la croissance de 6,6 % enregistrée pour l'ensemble de la région avant la COVID-19. Des progrès substantiels sont en cours dans la consolidation de la paix, et le potentiel d'une coopération plus approfondie en Afrique de l'Est est palpable, en particulier comme le prévoit la ZLECA. M^{me} Keita a constaté la vulnérabilité de l'Afrique de l'Est, due à la dépendance de certaines de ses économies à l'égard du tourisme et des visiteurs internationaux. Les services ont également été durement touchés, avec des conséquences négatives sur l'emploi. Elle a indiqué que 38 millions

d'emplois à temps plein avaient été perdus en 2020 en Afrique de l'Est. La Directrice du Bureau sous-régional a noté avec tristesse le grave conflit en cours dans la Corne de l'Afrique, qui augure d'un avenir sombre.

11. Malgré un avenir apparemment sombre, M^{me} Keita a fait remarquer qu'avec des interventions politiques appropriées, la paix et la sécurité dans la Corne de l'Afrique - l'Afrique de l'Est pourrait rebondir vigoureusement après la crise, notamment en raison de ses bonnes bases de retour à la croissance. Elle a indiqué que la contraction des économies devrait être beaucoup plus faible. Le commerce régional a commencé à reprendre et l'Afrique de l'Est est en bonne posture pour tirer parti de la ZLECA. Elle a engagé le secteur privé à saisir les opportunités qu'offre la ZLECA, en particulier dans les secteurs de croissance de l'avenir comme l'économie et la finance numériques. Elle a déclaré que l'Afrique de l'Est doit donner la priorité à la paix et à la sécurité dans la Corne de l'Afrique, rétablir la stabilité fiscale et faire avancer rapidement l'ordre du jour régional.

2. Élection du Bureau et examen et adoption de l'ordre du jour

12. Il a été proposé que le Bureau de la vingt-troisième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts continue à assumer ses fonctions pendant une année supplémentaire. Il est constitué comme suit : Érythrée (Présidence), Seychelles (Première Vice-Présidence), Éthiopie (Deuxième Vice-Présidence) et République-Unie de Tanzanie (Rapporteur). Les Seychelles ont exprimé leur préférence d'assumer la deuxième Vice-Présidence, en l'absence de l'Éthiopie à la réunion. La question a été laissée à l'appréciation du Bureau.

3. Plénière sur l'évolution de la situation macroéconomique et sociale en Afrique de l'Est

13. La vue d'ensemble de l'évolution de la situation macroéconomique et sociale en Afrique de l'Est en 2020 a été présentée par Mama Keita, Directrice du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est. Le rapport a cherché à évaluer les performances, à mettre en évidence les réalisations et les difficultés rencontrées, et à recenser les possibilités d'action. Il a été noté dans la présentation que l'économie mondiale se remettait lentement du repli brutal qu'elle avait enregistré pendant le confinement lié à la COVID-19 au deuxième trimestre 2020, et que l'Afrique de l'Est était l'une des régions d'Afrique et du monde qui connaissait la croissance la plus rapide. Toutefois, la région ne devrait guère enregistrer de croissance du fait de la pandémie de COVID-19, quatre pays seulement de la région affichant une croissance positive en 2020. Il a également été noté que la crise avait été inflationniste dans certains pays.

14. La Directrice a noté que la pandémie de COVID-19 avait amplifié les vulnérabilités de la dette dans la région. Avant la crise, quatre pays avaient un ratio de la dette par rapport au produit intérieur brut supérieur à 50 % en 2019. La pandémie avait toutefois augmenté la proportion de pays de la région affichant un tel ratio. L'accès à des financements concessionnels et l'allègement du service de la dette devraient permettre aux pays de réduire les coûts d'emprunt et de réorienter leurs ressources financières du service de la dette vers les réponses à la crise sanitaire et économique. Si le commerce des marchandises s'est redressé, le commerce des services reste très déprimé dans la région.

15. Il ressort de la présentation qu'en comparaison avec le reste de l'Afrique, l'incidence des cas de COVID-19 a été plus faible en Afrique de l'Est ; la crise a toutefois mis en évidence des lacunes importantes dans le système sanitaire régional. La plupart des économies d'Afrique

de l'Est ont dépensé moins de 50 dollars par habitant pour la santé, soit moins de la moitié de la moyenne africaine. L'impact de la COVID-19 sur l'éducation a entraîné la fermeture des écoles, qui a touché 96 millions d'apprenants. Les dépenses de sécurité sociale de la sous-région étaient relativement faibles, mais de nombreux gouvernements ont réagi en offrant une protection sociale à court terme. Outre la crise sanitaire, plusieurs économies de la région ont dû également faire face à des chocs liés aux conditions météorologiques et à d'immenses nuées de criquets pèlerins, notamment au Soudan du Sud, en Somalie, en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda, qui ont connu la plus grande invasion de criquets pèlerins depuis 70 ans. La région a également été touchée par des inondations saisonnières. Selon les estimations, 6 millions de personnes auraient été touchées, dont 1,5 million ont dû abandonner leur foyer. En conclusion, la Directrice a engagé les gouvernements de la région à maintenir un juste équilibre entre leurs interventions dans les domaines de la santé, de l'économie et de la politique sociale, à prendre des mesures incitatives pour favoriser la numérisation, à améliorer la transparence budgétaire pour répondre au problème de la dette et à mettre en œuvre des interventions budgétaires supplémentaires pour contrer les pertes d'emplois.

16. Des observations ont été faites par les communautés économiques régionales, les États membres et les institutions partenaires au cours du débat de haut niveau. Les experts ont mis en commun leurs analyses sur l'impact de COVID-19, les enseignements tirés, les stratégies de redressement et les moyens à mettre en œuvre pour mieux reconstruire.

17. Libérat Mfumukeko, Secrétaire général de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), a rappelé la réunion des chefs d'État de la CAE tenue en mai 2020, qui a donné des orientations politiques sur les modalités de coordination de la réponse régionale à la pandémie de COVID-19. Les enseignements tirés de cette réponse comprennent, entre autres : l'importance d'une approche multisectorielle, au travers d'un mécanisme de coordination solide de nature à assurer le succès de la réponse régionale ; la nécessité de disposer de canaux de communication clairs pour réagir en temps utile en cas d'épidémie ; et la nécessité d'associer États partenaires et principales parties prenantes à la négociation des interventions régionales et à la recherche de consensus afin de garantir l'appropriation, l'adhésion et les chances réelles de mise en œuvre des recommandations. Libérat Mfumukeko a déclaré que les instruments d'orientation régionaux avaient contribué à réduire la confusion, s'étaient avérés essentiels pour orienter les ressources en limitant le double emploi et avaient offert de meilleures chances de réaliser les objectifs convenus.

18. Vélayoudom Marimoutou, Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien, a noté que le Morimoto plan d'urgence de lutte contre la COVID-19 avait été coordonné par le Réseau de surveillance des épidémies et de gestion des alertes de la Commission (SEGA-One Health). Ce plan comportait plusieurs volets, dont la surveillance des frontières, la sensibilisation générale du public, et la prévention et la réponse, y compris la gestion des cas. Il a également souligné qu'au-delà du renforcement de l'intégration régionale en Afrique de l'Est, il importait d'améliorer la connectivité régionale, en particulier pour les États de la Commission. Le Secrétaire général a souligné la nécessité de renforcer les systèmes de santé publique, d'investir dans la desserte numérique, d'améliorer les systèmes de production alimentaire et de renforcer les chaînes d'approvisionnement régionales.

19. Dans sa présentation, Nnenna Nwabufo, Directrice générale par intérim au sein du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD), a expliqué comment la BAD avait soutenu l'Afrique pendant la crise de COVID-19. Elle a noté que la BAD avait adapté son programme d'activités bancaires pour apporter un soutien rapide et flexible aux États membres. La Banque avait approuvé 27 millions de dollars pour accélérer les efforts menés par l'Union

africaine pour mobiliser une réponse continentale contre la pandémie de COVID-19. En outre, elle avait approuvé une aide d'urgence de 2 millions de dollars pour l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) afin de renforcer sa capacité à aider les pays africains à contenir la pandémie et à en atténuer les effets. Nnenna Nwabufo a également fait part des enseignements tirés de la lutte contre la COVID-19, notamment l'importance d'une collaboration régionale plus forte, la nécessité impérieuse de soutenir les petites et moyennes entreprises, la nécessité d'appuyer les infrastructures physiques et la facilitation des échanges, ainsi que l'importance de la numérisation pour les secteurs de la santé, de l'éducation et des services. Elle a également noté que la ZLECA présentait des opportunités de croissance pour la région.

20. Patricia Aruwa, Directrice adjointe au Ministère de l'industrialisation, du commerce et du développement des entreprises du Kenya, a fait part des mesures ci-après mises en œuvre par le pays pour faire face à la crise :

- a) Organiser la réponse sanitaire nationale au niveau ministériel, avec des rapports hebdomadaires au Président ;
- b) Mettre en place des groupes de travail sectoriels ;
- c) Mettre en œuvre une politique de services essentiels (garantir la disponibilité permanente des produits et l'ouverture des marchés) ;
- d) Donner la priorité aux fournitures pharmaceutiques et médicales et s'engager à préserver les emplois dans les secteurs pharmaceutique et textile en cas de perturbation des approvisionnements ;
- e) Demander aux fabricants de textiles de se réorienter vers la fabrication d'équipements de protection individuelle ;
- f) Transformer la plateforme M-Pesa pour encourager l'utilisation d'alternatives numériques à l'argent liquide.

21. Marie Salomé Ndabahariye, Secrétaire permanente du Ministère des finances, du budget et de la planification économique du Burundi, a donné des informations sur les actions menées au niveau national, en particulier l'inscription au budget de 50 millions de dollars pour lutter contre la COVID-19, la campagne nationale de trois mois de dépistage massif, qui a révélé un nombre minimal de cas de COVID-19. Un fonds a été mis en place pour les partenaires qui souhaitent apporter une aide au Gouvernement. Les enseignements tirés de la lutte contre la COVID-19 au Burundi ont fait ressortir l'importance des aspects suivants :

- a) Volonté politique ;
- b) Gestion efficace des finances publiques ;
- c) Campagnes de lutte contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire ;
- d) Collaboration avec les partenaires techniques et financiers ;
- e) Collaboration avec les pays voisins ;
- f) Recherche d'autres sources de revenus ;
- g) Mise en place de stratégies visant à réduire la propagation et à relancer l'économie ;
- h) Investissement dans les secteurs public et privé : agriculture, infrastructures et capital humain.

22. Mariam Hamadou, Directrice au Ministère des finances de Djibouti, a fait savoir que Djibouti avait réagi rapidement et mis en place des mesures comme le confinement, la mobilisation de ressources médicales et un dépistage massif. Elle a noté que, si l'impact direct de la COVID-19 sur la santé a été faible, vu le nombre limité de cas, des répercussions ont été notées sur d'autres problèmes comme la tuberculose et la mortalité maternelle. Des fonds supplémentaires ont été débloqués pour le secteur de la santé.

23. Herbert Robinson de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, a noté que les pays d'Afrique de l'Est étaient pour la plupart devenus très dépendants du secteur des services, qui a été touché par la crise. Il a évoqué l'approche par la Fondation en matière de renforcement des capacités dans la lutte contre la COVID-19, en mettant l'accent, entre autres, sur la nécessité de sauver des vies, de rétablir rapidement les économies et les moyens de subsistance, et de préserver la prospérité pour une utilisation efficace et à plus long terme de la technologie numérique, l'objectif étant de renforcer la capacité de résilience face aux futures pandémies. Plus précisément et à l'aide d'exemples, il a expliqué la stratégie de lutte contre la COVID-19 adoptée la Fondation pour mieux reconstruire, qui comporte les aspects suivants :

- a) Capacité de coordination de la préparation et de la réponse à une pandémie ;
- b) Résilience et réponse de la communauté à la COVID-19 ;
- c) Dette et gestion macroéconomique ;
- d) Reprise et résilience socioéconomiques après la COVID-19 ;
- e) Production et partage de connaissances pour renforcer la capacité de réaction à la COVID-19.

24. Résumant les débats, le Président du Bureau du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts, représenté par Geratu Tesfamicael, Ambassadeur de l'Érythrée, a souligné qu'il importait de rester pragmatique pour juguler la pandémie, tout en préservant la sécurité économique et sociale. Il a également souligné que la discipline et la participation responsable de la population étaient nécessaires, ainsi que la garantie de systèmes de santé publique efficaces, du niveau local au niveau national.

25. César Riko, représentant du secteur privé du Soudan du Sud, a pris la parole lors de la réunion-débat avec le secteur privé. Il a noté que la crise mondiale de la pandémie avait coïncidé avec des crises locales au Soudan du Sud. Le secteur privé a dû relever des défis pour fonctionner efficacement et il a subi des pertes, notamment dans le secteur pétrolier, en raison de la diminution de la demande mondiale qui a entraîné une chute drastique des prix. En conséquence, le Gouvernement s'est employé à promouvoir la diversification de l'économie comme stratégie de lutte contre les chocs externes comme la COVID-19, et pour amortir l'impact sur le secteur privé. La réduction de la dépendance au pétrole devrait aider le pays à mieux faire face au ralentissement de l'activité économique dû à la COVID-19, ce qui lui exigerait d'élargir sa base d'exportation. Il a mis en exergue certains secteurs à promouvoir, notamment l'agriculture, les mines, le tourisme, les banques, les marchés des capitaux et les services. S'agissant des services, la logistique, qui joue un rôle clé, s'est durement ressentie de la pandémie actuelle de COVID-19.

26. M. Riko a fait remarquer qu'il y avait encore beaucoup à faire en ce qui concerne les plans de mobilisation de ressources, de renforcement des infrastructures et de création de

réglementations et d'un climat des affaires favorable. Les recommandations suivantes ont été formulées :

- a) Le développement de la numérisation pendant la pandémie ayant été entravé dans les secteurs public et privé par des coûts élevés et le manque de capacités humaines, des produits liés aux technologies de l'information et des communications pourraient être fabriqués pour réduire les coûts, et également pour mettre en commun les capacités humaines ;
- b) Il convient de réhabiliter les secteurs qui ont subi des pertes importantes à cause de la COVID-19, en leur apportant un certain soutien financier ;
- c) Un plan de relance COVID-19 complet devrait être formulé et un fonds spécial créé pour faciliter une reprise plus rapide des économies de la région et pour mieux reconstruire.

27. L'ECA a fait des présentations sur les objectifs de développement durable. Il s'agissait de communiquer des informations et de tenir les États membres au courant de l'évolution de la situation dans ce domaine.

28. Nassim Oulmane, représentant la CEA, a fait une présentation intitulée « Vers une mise en œuvre accélérée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ». Parmi les points forts de sa présentation, le fait que le financement de la mise en œuvre des objectifs de développement durable reste un défi majeur, les pays africains cherchant résolument à combler le déficit de financement annuel de 92,8 milliards de dollars pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réponse à la crise de COVID-19. Les pays doivent procéder à des examens nationaux volontaires et à des examens locaux volontaires fondés sur des données probantes, et assurer le suivi de ces examens pour contribuer à un meilleur ancrage à l'échelon local des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Il est nécessaire d'impliquer davantage les parties prenantes et de renforcer les partenariats et la mobilisation de ressources. M. Oulmane a engagé les pays qui ne l'ont pas encore fait à envisager de procéder à leurs examens nationaux volontaires en 2022. En conclusion, il a informé les experts que la septième session du Forum régional africain pour le développement durable était en cours de préparation et que ses objectifs seraient d'examiner et formuler des actions précises pour se remettre de la COVID-19 ; d'accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable, conformément à la décennie d'action ; et de faciliter l'apprentissage, en mettant en commun les approches, les outils et les expériences, sans faire de laissés-pour-compte.

29. Tadele Ferede, représentant la CEA, a fait une présentation sur l'outil intégré de planification et d'établissement de rapports (IPRT), et fait connaître ses fonctionnalités, notamment la capacité d'intégrer et de mettre en œuvre simultanément plusieurs programmes de développement dans le cadre des plans nationaux de développement, de promouvoir la cohérence, de suivre les progrès, de déterminer les interventions prioritaires et de générer des rapports de manière harmonisée. L'IPRT est un outil qui peut aider à intégrer les objectifs de développement durable, l'Agenda 2063 et l'Accord de Paris, entre autres, dans les plans nationaux de développement. Plus précisément, le représentant a déclaré que l'IPRT facilitait l'alignement du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 au niveau des objectifs, des cibles et des indicateurs. La publication de rapports intégrés permet de réduire les coûts de transaction liés au suivi et à l'établissement de rapports sur les programmes régionaux et mondiaux. Elle permet de recenser les lacunes en matière de capacités, ce qui pourrait servir de base pour la conception de programmes de renforcement des capacités fondés sur des données probantes. Somme toute, en tant que guichet unique et application logiciel accessible en ligne, l'IPRT se veut un cadre

pour rendre la prochaine génération de plans de développement résilients et inclusifs. L'IPRT de la CEA a été conçu pour aider les pays africains à améliorer la qualité de leurs plans de développement. Sur demande, une assistance technique pourrait être fournie sur son utilisation et son application.

4. Présentations sur les opportunités et les avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine

30. M^{me} Keita, Directrice du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est, tirant sa présentation de la publication du Bureau sous-régional intitulée "*Creating a unified regional market in Eastern Africa* (Créer un marché régional unifié en Afrique de l'Est)", a souligné l'importance de la ZLECA et évalué son impact en Afrique de l'Est. Alors que l'Afrique de l'Est était la région d'Afrique qui a connu la croissance la plus rapide, elle doit désormais faire face aux défis de la pression démographique, du manque d'opportunités d'emploi, de la faiblesse des performances commerciales et de la lenteur des changements structurels. Les bénéfices estimés de la ZLECA pour l'Afrique de l'Est comprennent des gains de bien-être de 1,8 milliard de dollars, de nouvelles exportations intrarégionales de 1 milliard de dollars et la création de 2 millions de nouveaux emplois. La présentation a noté qu'à terme, les bénéfices seraient plus importants du fait de la réduction des barrières non tarifaires, de la facilitation des échanges et de l'intensification du commerce des services. En outre, les femmes et les jeunes, ainsi que les petites entreprises, devaient tirer parti de la ZLECA, grâce à l'appui des gouvernements et des institutions. Les principales analyses faites dans le rapport ont mis en évidence les points suivants :

- a) L'Afrique de l'Est a besoin d'une intégration plus poussée ;
- b) La ZLECA est un catalyseur de changement ;
- c) La ZLECA doit être inclusive.

31. Les experts se sont en outre félicités des conclusions du rapport sur les services commerciaux, présenté par Andrew Mold de la CEA. Andrew Mold a souligné que le Protocole de la ZLECA sur le commerce des services visait à créer « un marché unique des services, ouvert, fondé sur des règles, transparent, inclusif et intégré ». Pour la phase 1, cinq secteurs prioritaires ont été recensés (services aux entreprises, communications, finances, transports et tourisme), en partant du principe que ces secteurs de services, s'ils étaient libéralisés au niveau régional, devraient un plus grand impact sur le commerce des marchandises. Andrew Mold a souligné que les négociations sur les services étaient intrinsèquement plus complexes que celles sur les marchandises. Au niveau continental, l'Égypte dispose d'un cadre réglementaire assez protecteur pour son secteur des services, tandis que, tout en étant moins protectrice, l'Afrique du Sud l'est néanmoins plus que de nombreux pays de la sous-région de l'Afrique de l'Est. Dans la sous-région, on observe des différences importantes : la République démocratique du Congo et l'Éthiopie ont des cadres réglementaires restrictifs dans le domaine des services, tandis que le Rwanda, le Burundi et Madagascar sont plus ouverts. Andrew Mold a souligné qu'il importait de mettre en place une certaine forme de réglementation dans les secteurs des banques, du transport aérien, des technologies de l'information et des communications et de l'énergie pour protéger les consommateurs.

32. Il a déclaré que l'argumentation en faveur d'une plus grande libéralisation du secteur des services était la même que celle développée en faveur de la libéralisation du commerce des marchandises. Il a communiqué un large éventail d'estimations tirées d'études antérieures sur la libéralisation du commerce mondial des services, qui faisaient état de gains de 50 à plus de

1 000 milliards de dollars. Évaluant l'impact des protocoles sur les services de la CAE à l'aide du modèle de gravitation - le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a estimé qu'une augmentation de 65 % du commerce intrarégional des services avait été observée (augmentation similaire à celle obtenue par l'Union européenne avec son programme de marché unique). S'agissant des raisons énoncées pour promouvoir une plus grande libéralisation du commerce des services en Afrique de l'Est, M. Mold a noté les résultats positifs de l'analyse des avantages comparatifs révélés. L'Afrique de l'Est est la seule sous-région du continent à avoir toujours eu un avantage comparatif important dans le domaine des services. En outre, le niveau de rentabilité des services de la région est extrêmement élevé, de nombreux sous-secteurs affichant des taux de rentabilité de plus de 10 % par an. L'intervenant a averti que les questions n'étaient pas simples avec chaque sous-secteur. Il a insisté auprès des décideurs sur la nécessité de mener davantage de recherches pour éclairer les décisions.

33. Joseph Mthethwa de la CEA a fait une présentation sur la Plateforme africaine de fournitures médicales. Il a indiqué que la Plateforme a été créée pour assurer la disponibilité des fournitures médicales essentielles sur une plateforme centralisée. Il a dit qu'elle a permis d'accéder immédiatement à une base africaine et mondiale de fabricants agréés et de partenaires stratégiques en matière d'approvisionnement. Grâce à la Plateforme, les États membres de l'Union africaine peuvent acheter du matériel médical certifié (trousses de diagnostic, équipements de protection individuelle) et des dispositifs de gestion clinique, selon un meilleur rapport coût-efficacité et avec une plus grande fiabilité et une plus grande transparence. En outre, la Plateforme a assuré l'accès à des fournitures de qualité et certifiées au travers d'un processus de vérification des fabricants ayant une certification internationale et africaine, pour éviter ainsi que des produits sous-normes ne se retrouvent sur la Plateforme. Il a servi d'interface unique favorisant la mutualisation des volumes, la gestion des quotas, la facilitation des paiements, ainsi que la logistique et le transport, l'objectif étant de garantir aux gouvernements africains un accès équitable et efficace aux fournitures essentielles. Elle a également contribué à établir des partenariats et à explorer tous les marchés par l'intermédiaire des Centres africains de prévention et de contrôle des maladies.

34. Environ 10 millions de trousses d'analyse de diagnostic ont été obtenus par l'intermédiaire de l'OMS selon un système de quotas. Pour faciliter à l'assurance qualité, l'initiative a fait appel à l'aide d'institutions mondiales rigoureuses comme la Food and Drug Administration des États-Unis d'Amérique, le National Health Service du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Santé Canada, l'Agence africaine de la médecine et l'OMS. Les fournisseurs africains ont été invités à rejoindre la Plateforme, créée pour combler le déficit de l'offre et répondre efficacement à la pandémie de COVID-19.

35. Komi Tsowou, de la CNUCED, a fait une présentation sur « la ZLECA et ses implications pour les entreprises en Afrique de l'Est ». Il y a noté que, si la plupart des pays africains dépendaient des exportations de produits de base, le commerce intrarégional portait sur une proportion beaucoup plus élevée de produits manufacturés, attestant ainsi de l'intérêt qu'il y a à promouvoir, dans le cadre de la ZLECA, un commerce intrarégional plus important pour soutenir l'industrialisation. En supprimant ou en réduisant les barrières tarifaires et non tarifaires, la ZLECA devrait contribuer à consolider l'Afrique en un marché de plus de 2 300 milliards de dollars et de plus de 1,3 milliard de personnes, ce qui aurait effet une amélioration des économies d'échelle et une compétitivité accrue. L'Afrique a également très dépendante des importations en provenance du reste du monde, en comparaison aux importations intra-africaines. Ces importations couvrent les produits agroalimentaires comme le riz et le lait, ainsi que les produits chimiques, entre autres. Toutefois, les pays africains

pourraient se concentrer sur les chaînes de valeur de certains produits clés comme le carburant, les engrais, les produits laitiers, le ciment et les métaux.

36. M. Tsowou a fait part d'un certain nombre d'avantages potentiels, notamment dans le secteur automobile, où le marché africain de l'automobile devrait enregistrer une croissance significative, passant de 45 millions de véhicules en 2018 à plus de 135 millions à l'horizon 2040. En outre, il a noté que (dans les années à venir) les pays africains comme le Soudan du Sud et l'Ouganda auraient un potentiel d'huiles de base et de lubrifiants qui pourraient leur permettre de produire des produits pétroliers et des produits chimiques dans la région. Plus de 95 % des produits médicaux et pharmaceutiques africains sont importés de l'extérieur du continent (notamment de l'Union européenne, de l'Inde, des États-Unis et du Royaume-Uni). La mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECA peut contribuer à encourager les efforts menés sur le continent pour remodeler le secteur pharmaceutique de sorte qu'il s'appuie davantage sur les industries locales et régionales. Les produits laitiers d'Afrique de l'Est ont été écoulés principalement sur les marchés régionaux grâce aux accords préférentiels existants, mais le continent a continué de recourir davantage à l'Union européenne pour ses importations de produits laitiers. Sur ce point, l'intervenant a mentionné qu'un problème de compétitivité pourrait se poser vis-à-vis des marchés de l'Union européenne et de la Nouvelle-Zélande. Le thé présente également un grand potentiel commercial intra-africain, notamment de l'Afrique de l'Est vers l'Afrique du Nord. En conclusion, M. Tsowou a mis en garde contre le fait que tirer parti des bénéfices de la ZLECA n'est pas automatique et que la suppression des barrières non tarifaires, qui continuent d'entraver le marché intra-africain, doit être une priorité. Les gouvernements devraient mettre en place un environnement favorable, tout en reconnaissant le rôle primordial que doit jouer le secteur privé dans la mise en œuvre de la ZLECA.

37. Des débats ont également été organisés sur l'état de préparation à la mise en œuvre de la ZLECA. Le panel était composé de Jean Lucien Bussa Tongba, Ministre du commerce extérieur de la République démocratique du Congo ; de Prudence Sebahizi, Conseillère technique principale et Chef de l'unité ZLECA (Commission de l'Union africaine) ; de Geoffrey Kamanzi du East Africa Business Council ; et de John Stuart du Trade Law Centre.

38. M. Tongba a fait part de l'expérience de la République démocratique du Congo concernant sa préparation à la mise en œuvre de la ZLECA. Il a noté que la ZLECA devrait aider à surmonter les chocs de la COVID-19. Il a souligné l'importance d'investissements ciblés dans l'éducation et la technologie numérique pour une croissance rapide du continent.

39. M^{me} Sebahizi a indiqué qu'au niveau national, la COVID-19 avait ralenti la préparation à la mise en œuvre de la ZLECA. En raison des difficultés rencontrées par les États membres africains, davantage occupés à sauver la vie de leurs populations qu'à poursuivre des négociations commerciales, le début des négociations a été reporté au 1er janvier 2021. Des difficultés économiques connexes se sont produites, notamment l'effondrement des marchés des matières premières, à l'exception de l'or ; la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales des produits finaux et intermédiaires, qui a créé des pénuries aux niveaux de la vente au détail et de la production ; et la perturbation du commerce transfrontalier, ainsi qu'une réduction du commerce international et intra-africain due, entre autres, aux confinements, aux restrictions de circulation et à la fermeture des frontières et des aéroports. Cette situation devrait se solder par des taux de croissance négatifs et une augmentation de la pauvreté.

40. M^{me} Sebahizi a souligné le rôle stratégique que jouera la ZLECA pour ce qui est de faciliter une reprise rapide, grâce au développement de chaînes de valeur régionales et continentales liées de manière compétitive aux chaînes de valeur mondiales. Il a noté que la

création de valeur ajoutée serait un levier essentiel de la stratégie africaine des produits de base, et qu'à cet égard, l'agroalimentaire était un bon point de départ. Lorsqu'elle sera pleinement mise en œuvre, la ZLECA devrait faire de l'Afrique non pas un importateur net de denrées alimentaires, mais un exportateur net de denrées alimentaires. Elle devrait également contribuer à stimuler considérablement le commerce africain, en particulier le commerce intrarégional dans le secteur manufacturier. Citant une étude de la Banque mondiale, M^{me} Sebahizi en a noté les conclusions relatives aux effets positifs de la ZLECA sur l'économie et la distribution. Elle a révélé que les principales bénéficiaires seraient les femmes africaines, car elles constituent la majorité de ceux qui se livrent au commerce intra-africain. La ZLECA devrait permettre à 30 millions d'Africains de sortir de l'extrême pauvreté et d'augmenter considérablement les revenus de près de 68 millions d'autres qui vivent avec moins de 5,50 dollars par jour. D'ici à 2035, elle devrait stimuler la production régionale, et porter la production totale du continent à plus de 212 milliards de dollars environ au-dessus de la base de référence.

41. Pour ce qui est de l'Union africaine, M^{me} Sebahizi a déclaré que l'état de préparation des pays comprenait de nombreux facteurs, notamment la signature et la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, puis l'harmonisation des règles et réglementations nationales. Elle a présenté la liste des opérations de préparation au niveau national. Elle a informé le Comité d'autres initiatives visant à compléter les efforts menés au niveau national dans la mise en œuvre de l'Accord, en particulier le déploiement et l'expérimentation de la phase pilote de la Plateforme panafricaine de paiement et de règlement et de l'Observatoire africain du commerce, entre autres. Elle est revenue sur la nécessité pour les gouvernements de mettre en place des cadres réglementaires et de mobiliser le secteur privé, qui sera un acteur clé du succès de la ZLECA.

42. Geoffrey Kamanzi, du Conseil des affaires de l'Afrique de l'Est, a souligné l'importance de la volonté politique pour la mise en œuvre de la ZLECA. Il a souligné qu'il importait de sensibiliser le secteur privé à la ZLECA. En ce qui concerne les lacunes en matière de capacités dans le secteur privé, il a fait remarquer qu'elles devraient être examinées en mettant l'accent sur les lacunes financières et de compétences. Il a également souligné l'importance, pour toutes les parties prenantes, d'une approche participative intégrée.

43. John Stuart, du Trade Law Centre, a fait une présentation sur le potentiel du commerce numérique en Afrique de l'Est. Il a noté que la pandémie de COVID-19 avait eu pour conséquence une forte expansion du commerce numérique, et que cette évolution devrait se poursuivre dans une large mesure. Le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda se sont tous classés au premier rang en Afrique subsaharienne pour leur niveau de préparation au commerce électronique. M. Stuart a souligné que le Kenya, connu comme innovateur du système d'argent mobile M-Pesa, s'est classé parmi les trois premières destinations africaines des investissements dans les start-ups en 2017-2018. La technologie financière (Fintech) est le secteur dominant des activités des start-ups en Afrique, et la facilitation des opérations de paiement transfrontalier exige la mise en place de grandes plateformes comme la Plateforme panafricaine de paiement et de règlement. Le développement du commerce numérique intra-africain passera par des investissements dans les capacités logistiques. Les services postaux nationaux, qui sont souvent le maillon faible, et les prestataires de services de messagerie et de logistique doivent être disponibles et engagés. Des infrastructures routières, ferroviaires et aériennes fiables s'imposent également. L'Afrique pourrait faire montre d'innovation dans le commerce numérique — pour lancer sa solution de commerce électronique, le géant africain du commerce électronique Jumia.com a apporté des innovations dans les systèmes de paiement et de livraison. M. Stuart a fait remarquer qu'en raison des coûts fixes de mise en conformité, les petites et microentreprises avaient souvent du mal à se prévaloir des préférences accordées

dans le cadre de la zone d'échanges préférentiels des États de l'Afrique de l'Est. Ce sont pourtant des « micro-multinationales » qui ont contribué au succès des plateformes mondiales comme eBay et Alibaba. En conclusion, l'intervenant a appelé l'attention sur la fracture rurale-urbaine et la fracture numérique au Burundi et au Soudan du Sud, les deux pays étant à la traîne en matière de couverture de haut débit.

44. Rachael Nsubuga a présenté le rapport annuel d'activité du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est. Elle a noté les progrès réalisés dans l'intégration régionale et la mise en œuvre de la ZLECA, le développement du commerce et des chaînes de valeur, ainsi que l'économie bleue et le tourisme régional, qui ont bénéficié de l'appui du Bureau dans le cadre de ses trois fonctions principales, qui sont d'être un organe de réflexion, d'organiser des réunions et de mener des opérations d'appui. Les hauts fonctionnaires et les experts participant à la vingt-quatrième session du Comité intergouvernemental ont pris note des points d'action définis par la vingt-troisième session du Comité de la ZLECA, à savoir l'économie bleue et le tourisme régional, ainsi que de l'accélération des partenariats pour le développement durable.

45. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a contribué à l'élaboration de stratégies relatives à la ZLECA au Kenya, au Burundi, aux Comores, en République démocratique du Congo et au Rwanda, ainsi qu'à l'élaboration d'une stratégie régionale pour la Communauté d'Afrique de l'Est. Des rapports régionaux ont également été établis sur le potentiel de la ZLECA. Des webinaires sur la mise en œuvre de la ZLECA ont été organisés en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, l'Institut africain de développement économique et de planification, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la CNUCED ; des notes d'orientation sur le commerce régional ont été établies en collaboration avec Trademark East Africa et la Brookings Institution ; un webinaire a été organisé sur le commerce et les affaires en Afrique de l'Est avec la Chambre de commerce et d'industrie du Kenya ; la Plateforme africaine de fournitures médicales a reçu l'appui des Centres africains de contrôle et de prévention des maladies, de la Banque Afrexim et du Bureau de l'Envoyé spécial de l'Union africaine ; le Forum sur l'avenir des chaînes de valeur régionales s'est tenu à l'initiative de World Manufacturing, en collaboration avec la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce, la Chambre de commerce internationale, la Japan Business Federation, la Commission de l'Union européenne et la ZLECA ; et des consultations ont été organisées avec le secteur privé, en collaboration avec la Fédération du secteur privé du Rwanda.

46. Sur le front de l'économie bleue, les experts ont pris note des travaux en cours dans la mise au point d'outils et d'approches devant permettre de mesurer le potentiel de l'économie bleue notamment de l'étude des comptes satellites de l'économie bleue — initiative de coopération Sud-Sud menée en collaboration avec la Banque de développement des Caraïbes ; et de la boîte à outils d'évaluation de l'économie bleue, utilisée pour quantifier la contribution des ressources aquatiques et marines à l'économie régionale par des évaluations socio-économiques dans des pays pilotes. On a également noté l'appui apporté au Plan national de développement de Djibouti, dans lequel la pêche est un secteur prioritaire, et les réunions et webinaires sur l'économie bleue organisés pour accompagner le processus d'élaboration de politiques et faire mieux connaître le concept d'économie bleue dans la région.

47. S'agissant du tourisme, les experts ont noté que le secteur, qui emploie près de 7,2 millions de personnes dans la région, a été le plus durement touché par la COVID-19. Selon les estimations de la Communauté d'Afrique de l'Est, une baisse de 40 à 60 % des activités touristiques aurait été enregistrée dans la région, ainsi que d'importantes pertes d'emplois dans toutes les chaînes de valeur. Le Comité s'est donc félicité de la publication de l'étude sur le

financement du tourisme, ainsi que de la réunion de groupe spécial d'experts organisée le 23 novembre 2020.

48. Une communication a été faite sur le programme de travail 2021 du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est, et il a été noté que le Bureau poursuivrait son appui à une étude d'impact sur la COVID-19.

49. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a été chargé d'assurer le suivi des recommandations et des actions issues du Communiqué.
